

# **AMICALE ESPERANCE CIVAUX**

## **Objet : Convocation à l'Assemblée Générale**

Conformément à l'article 8 des statuts du Club, vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Amicale Espérance qui se tiendra le samedi 11 février 2023 à la Salle des Fêtes de Civaux à partir de 16 h 00.

### **Ordre du Jour :**

*Règlement des cotisations : 14 € par adhérent*

*Ouverture de l'Assemblée Générale*

*Rapport financier présenté par le Trésorier*

*Approbation des comptes*

*Calendrier et budget prévisionnel 2023 présenté par le Président*

*Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration*

*Questions diverses :*

*Maintien de l'association auprès de la fédération « Générations mouvements »*

Par l'application de l'article 10 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires seront adaptées à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Le Président et le Conseil d'Administration.

---

Procuration (à remplir et à remettre à la personne désignée)

Je, soussigné Mr / Mme .....donne procuration à

Mr/Mme.....pour me représenter lors des votes à l'Assemblée Générale de l'Amicale Espérance du 11 février 2023.

Je remets un chèque de :.....€, représentant le montant de ma cotisation pour 2023